

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

Editorial	1-2
Initiative sur la mobilité douce «sic» dans les ordonnances	3-4
Prestations pendant le séjour hospitalier	4
Avant-projet de Constitution	5-7
Titres postgrades et sigle FMH	9-10
Annuaire genevois des professionnels de la santé	10
Candidatures	11-12
Mutations	13
Changements d'adresses	13
Errata	13
Ouvertures de cabinets	14
Petites annonces	14-15
Agenda	15-16

Jusqu'au 28 mars 2012,
signez et faites signer l'initiative

**Pour la transparence
dans l'assurance-maladie**

en imprimant les formulaires
de signatures sur:

www.initiative-transparence.ch



Economiser la vérité

J'aime la pudeur de cette formule. Elle vaut bien «la sauvegarde de la dignité médicale» inscrite dans les buts statutaires de l'AMG lors de sa création en 1892. Quand on se mêle de politique, on apprend vite qu'il ne faut rien cacher... mais qu'on ne peut pas tout dire au citoyen-électeur. C'est que nous aimons les gens qui parlent vrai. «Chacun comprend combien il est louable pour un prince d'être fidèle à sa parole et d'agir toujours franchement et sans artifice» écrivait Nicolas Machiavel. Et de poursuivre: «Les hommes sont si aveugles, si entraînés par le besoin du moment, qu'un trompeur trouve toujours quelqu'un qui se laisse tromper.» Apôtre du mensonge politique ou, comme l'écrivait Jean-Jacques Rousseau dans le *Contrat social*, «un honnête homme et un bon citoyen»? Retenons le propos de Machiavel comme une mise en garde. On a les discours politiques qu'on mérite... et les élus qu'on choisit.

La politique est un subtil assemblage de pressions, d'alliances, de compromis et aussi de cachotteries. Ces jours, nos journaux sont focalisés sur deux pays. Près de nous, la Libye et son affreux despote qui ment comme il respire. Nous n'avons aucune illusion sur ses intentions. Mais au moins il cultive le mensonge avec authenticité, il est franc du collier. Plus loin, le Japon ne joue pas dans le même registre. On

croyait les autorités nippones rigoureuses et intègres. Derrière leur exquise politesse et leur respect du protocole, on découvre la faille: elles ont négligé la sécurité des centrales nucléaires. Leur préparation au séisme mérite la note maximale. Face au tsunami, ils sont moins convaincants, mais peut-on faire mieux? L'effroi nous saisit en revanche en lisant les confessions d'ingénieurs qui disent savoir que la centrale de Fukushima n'était pas prévue pour un cataclysme de cette ampleur. Les nécessités économiques et la prospérité nationale ont donc compté plus que la sécurité.

Devant des réacteurs nucléaires devenus fous, une incertitude totale quant à l'issue finale de cette catastrophe, on ne peut retenir sa colère. Mais gardons la raison et n'agissons pas hystériquement le spectre nucléaire. Il n'y a aucun doute, les réacteurs présentent des dangers importants. Mais un séisme emportant un barrage valaisan – ne dites pas que ça n'arrivera jamais – aurait des conséquences tout aussi dramatiques. Les énergies renouvelables ne sont pas encore capables de prendre le relais à large échelle et nous sommes incapables de réduire notre consommation électrique... une énergie qui paraît si propre aux promoteurs de la voiture électrique. Et vous connaissez l'impact des énergies fossiles. Pensez au CO₂ et au golfe du Mexique.

Ä K

ÄRZTEKASSE

C M

CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

La Caisse des Médecins,
un partenaire de qualité pour un avenir assuré.

CAISSE DES MÉDECINS

Route de Jussy 29 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06

geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

Prenons du recul et essayons d'être honnêtes, d'abord au plan scientifique. Tchernobyl, c'est 4000 morts selon l'OMS, chiffre que certains n'hésitent pas à critiquer, qui parlent de centaines de milliers de morts. Soyons clairs: on ne sait pas grand-chose des effets des irradiations faibles. Les seuls effets observables sur la santé sont le fait des doses élevées. Les estimations sont donc des extrapolations. Les calculs prennent en compte la théorie la plus défavorable – principe de précaution – qui postule que l'effet biologique est proportionnel à la dose et qu'il n'y a pas de seuil, donc pas de dose en dessous de laquelle les effets sont nuls. L'équivalent serait de dire qu'un verre de vin par jour cause un dixième des cirrhoses et cancers du foie produits par dix verres. Or on sait que les systèmes biologiques ne fonctionnent pas ainsi, qu'ils ont jusqu'à un certain point la capacité de se réparer. Et peut-on étudier avec la même attention deux populations comparables, irradiées ou non? L'OMS peut être critiquée, mais elle a le mérite de ne publier que ce qui a été sérieusement étudié.

Venons-en au principal drame humain. Ce sont les habitants déplacés, déracinés, exilés, privés de travail et peut-être mis au ban de la société. Pensez aux irradiés d'Hiroshima et de Nagasaki qui ont longtemps été considérés comme des êtres dangereux, pestiférés des temps

modernes. Ces survivants n'ont pourtant pas transmis plus de tares génétiques que la moyenne à leur descendance et n'ont souvent pas eu le cancer dont on les menaçait. Gardons la tête froide. La santé et la vie dépendent un peu de l'atome, mais beaucoup d'autres facteurs. Le séisme en Haïti est presque oublié après un an: 200 000 morts et d'innombrables sans-abris qui ne nous empêchent plus de dormir. C'est arrivé d'un coup, on a compté les morts et c'est maintenant le passé. Pour nous bien sûr, car les Haïtiens continueront, eux, à vivre dans la misère. Le spectre d'un cancer qui pourrait vous toucher dans 20 ou 30 ans, il ne vous lâchera en revanche pas.

Et le tabac que les statistiques estiment responsable chaque année de 9000 décès dans notre petit pays? Plus de 200 000 morts en vingt-cinq ans... partis en fumée. Le tabac ne fait hélas pas peur. Souvenez-vous combien il a été difficile d'obtenir l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Notre rôle de médecins, c'est d'informer le plus objectivement possible, pas de vendre des spectacles ou de la poudre de perlimpinpin. Et ce ne sont pas les économies sur les lunettes des enfants qui nous donneront une vision à long terme...

Pierre-Alain Schneider



Unique en médecine de laboratoire



Plus-values uniques grâce à des consiliams interdisciplinaires avec intégration de l'histologie, de la cytologie et du diagnostic clinique de laboratoire. Une équipe de 20 pathologues, dont 5 dermatopathologues, à Bâle, Genève et Lausanne. Au total plus de 400 années d'expérience cumulées en tant que chef de clinique et de médecin adjoint dans des instituts de pathologie privés ou universitaires.

Pathologie Viollier Weintraub Genève

Dr méd. Sophie Diebold Berger

Dr méd. Jean-François Egger

Dr méd. Anne-Marie Kurt

Dr méd. Robert Lemoine

Dr méd. Catherine Ribaux David

Dr méd. Didier Sarazin

Dr méd. Sophia Taylor

Dr méd. Dominique Weintraub

Dr méd. Jonathan Weintraub

Vous aussi, laissez-vous séduire

Viollier Weintraub SA | Avenue Eugène-Pittard 16 | 1206 Genève | T +41 (0)22 789 63 63 | F +41 (0)22 789 63 64
anapath@viollier.ch | www.viollier.ch | [Détail comme vision](#)

Pourquoi les médecins genevois doivent soutenir l'initiative sur la mobilité douce

L'initiative dite «des villes» ou sur la mobilité douce demande que, dans les huit prochaines années, des pistes cyclables continues et sécurisées soient aménagées sur l'ensemble du réseau de routes primaires et secondaires du canton, ainsi que des traversées piétonnes attractives et sécurisées sur ce même réseau. Au niveau politique, malgré le soutien à cette initiative du Conseil d'Etat, celle-ci a été repoussée par une courte majorité au Grand Conseil et sera donc soumise au peuple le 15 mai.

Au-delà des problèmes, auxquels cette initiative veut apporter des réponses, liés à la congestion annoncée du trafic (plus de 40% de déplacements dans la région genevoise en plus d'ici 2025 et en sachant que 50% des déplacements motorisés individuels se font dans un rayon de moins de 5 kilomètres) et au libre choix du transport, deux aspects relatifs à la santé de nos concitoyens doivent retenir l'attention du corps médical.

Premièrement, l'augmentation du nombre de cyclistes a malheureusement entraîné en corollaire une croissance du nombre de cyclistes tués ou gravement blessés. En 2009, il y a eu en Suisse 3346 accidents avec des cyclistes, ayant entraîné 858 blessés graves et 54 décès, un nombre qui a doublé en 10 ans. Un des points importants de cette initiative est donc la demande de sécurisation du réseau, condition nécessaire pour enrayer le nombre d'accidents impliquant des cyclistes.

Deuxièmement, cette initiative, en encourageant la mobilité douce, permettra de lutter contre la sédentarisation galopante de notre société. Or, l'obésité est devenue notre plus important problème de santé publique.

Un des facteurs déterminants expliquant cette pandémie de surcharge pondérale est la diminution de notre

activité physique quotidienne. Un transfert pour les trajets de courte durée de la voiture au vélo ou à la marche augmenterait sensiblement la dépense énergétique de nos concitoyens. En outre, une sécurisation des pistes cyclables permettrait à nos seniors, en utilisant par exemple des vélos de type électrique, de maintenir leur mobilité et de retarder la dépendance.

Notre population se doit de vieillir dans la meilleure santé possible, et une augmentation de l'activité physique, et en corollaire la diminution de la surcharge pondérale chez nos aînés, est la meilleure réponse possible au défi que pose le vieillissement de la population à notre système de santé.

Parmi les critiques de cette initiative, la question du coût des aménagements au réseau routier a été soulevée.

La mise en application de cette initiative coûterait 10 millions selon les initiants et 10 fois plus selon ses adversaires. Ces estimations doivent être mises en parallèle avec les coûts médicaux liés aux conséquences de l'obésité, qui s'élèvent à environ 5 milliards par an en Suisse, donc environ 400 millions rien que pour Genève.

Pour la santé de nos concitoyens et la survie de notre système de santé, nous devons nous engager clairement pour toute mesure politique qui permet d'augmenter l'activité physique de nos concitoyens genevois et donc de diminuer leur prise de poids croissante. A l'instar du Conseil de l'AMG, je vous encourage donc à voter OUI et faire voter OUI à cette initiative le 15 mai prochain.

Dr Patrick Saudan
Membre du Conseil, député

Ordonnances: le «sic» n'est-il donc plus valable?

Un médecin s'étonne qu'une pharmacie ait substitué un générique à un original, alors que, ayant de bonnes raisons de vouloir pour son patient le médicament original, il avait écrit «sic» à côté de la prescription. Le «sic» n'est-il donc plus valable? Nous avons posé la question à M. Jean-Luc Forni,

co-président de pharmaGenève, que nous remercions de sa réponse. (réd)

Pour mémoire, l'article 52a LAMal précise ceci: «Le pharmacien peut remplacer des préparations originales de la liste des spécialités par des génériques meilleur

marché de cette liste, à moins que le médecin ou le chiropraticien n'exige expressément la délivrance d'une préparation originale. Il informe la personne qui a prescrit la médication de la préparation qu'il a délivrée.

Pour sa part, l'article 38a de l'Ordonnance du DFI sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (OPAS) prévoit que :

- la quote-part s'élève à 20% des coûts dépassant la franchise pour les médicaments dont le prix maximal dépasse de plus de 20% la moyenne des génériques (al. 1);
- l'al. 1 n'est pas applicable **lorsque le médecin ou le chiropraticien exige expressément, pour des raisons médicales, une préparation originale** (al. 2);

- le médecin ou le chiropraticien informe le patient lorsqu'au moins un générique interchangeable avec la préparation originale figure dans la liste des spécialités (al. 3).

Le «sic» n'est donc plus valable depuis que le pharmacien a le droit de substitution, avec l'accord du client. Le pharmacien peut proposer un générique au client porteur d'une ordonnance pour un original, surtout si la différence de prix entre l'original et le générique fait que le patient doit payer, franchise déduite, une quote-part de 20% au lieu de 10%. Si le médecin entend exiger un médicament original, le «sic» est insuffisant : il doit inscrire en toutes lettres «pas de générique (ou pas de substitution) pour des raisons médicales».

Jean-Luc Forni

Remboursement des prestations du médecin traitant pendant le séjour hospitalier

Dans un arrêt du 23 février 2011 concernant un médecin genevois, la 2^e Cour de droit social du Tribunal fédéral s'est prononcée sur la prise en charge par l'assurance-maladie obligatoire des soins des prestations effectuées par le médecin traitant pendant la durée de l'hospitalisation en division commune de son patient (ATF 9C_110/2010).

Dans le cas d'espèce, un médecin interne hospitalier avait téléphoné au médecin traitant du patient afin de l'informer et d'obtenir des renseignements quant au déroulement de l'hospitalisation, aux diagnostics, aux médicaments prescrits et aux modalités de prise en charge à la sortie.

Le médecin traitant a facturé son activité en tant que «Prestation médicale en l'absence du patient (y compris l'étude du dossier), par période de 5 min», selon la position tarifaire TARMED n° 00.0140. L'assureur-maladie du patient a refusé de prendre en charge ces honoraires au motif que le patient séjournait en division commune hospitalière au moment où la prestation a été fournie. Bien que le médecin ait été en droit, selon l'assureur, de facturer sa prestation selon la position tarifaire TARMED n° 00.0140, les frais résultant de cette prestation étaient déjà compris dans le forfait journalier découlant de la convention entre l'assureur et l'hôpital. Il appartenait dès lors au médecin de s'adresser à l'hôpital afin de se faire rembourser sa prestation.

Dans son arrêt, le Tribunal fédéral confirme la stricte définition temporelle de l'hospitalisation proposée par

l'assureur-maladie et exclut que le médecin sollicite, alors que son patient est hospitalisé, puisse facturer ses prestations selon le tarif ambulatoire TARMED.

Pour justifier cette appréciation, le Tribunal fédéral relève que la prestation du médecin traitant – «en répondant de manière ponctuelle à des questions du médecin de l'hôpital concernant son patient ou en recevant des renseignements sur différents aspects de l'hospitalisation et le suivi du patient par les services de l'hôpital postérieurement à sa sortie» – était en lien direct avec le traitement en milieu hospitalier et faisait partie de celui-ci. L'assureur-maladie satisfaisait donc à ses obligations selon la LAMal en ne versant que le forfait hospitalier résultant de la convention le liant à l'hôpital. Non sans malice, le Tribunal fédéral laisse ouverte la question de savoir si le médecin «a droit à une rémunération pour sa prestation du 12 décembre 2006 de la part» de l'hôpital.

Cette décision a le mérite d'être claire. Lorsque le médecin-traitant fournit une prestation visant à renseigner les médecins hospitaliers ou à préparer la prise en charge ambulatoire du patient à la sortie, il ne sera pas rémunéré par l'assureur-maladie si la prestation a eu lieu pendant le séjour hospitalier du patient. L'hôpital doit-il rémunérer cette prestation? Le Tribunal fédéral ne l'exclut pas.

Philippe Ducor
Avocat conseil de l'AMG

Avant-projet de Constitution

Réponse de l'AMG à la consultation sur l'avant-projet d'une nouvelle Constitution pour Genève.

Genève, le 25 mars 2011

Mesdames et Monsieur les Coprésident-e-s,
Mesdames et Messieurs les Constituant-e-s,

Votre avant-projet d'une nouvelle Constitution pour Genève nous est bien parvenu. Nous vous remercions d'avoir tenu à associer l'AMG à votre consultation et vous assurons que cet avant-projet a retenu toute notre attention.

Après quelques considérations générales sur les conditions que nous voyons à la réussite du mandat que le peuple vous a confié, nous ferons quelques remarques ou propositions qui touchent le domaine de la santé.

1. Conditions à la réussite de la refonte constitutionnelle

Regroupant environ 2250 médecins – dont 1850 sont en activité – de toute obédience politique, l'AMG n'a pas à prendre position sur toutes les questions qui divisent et font l'originalité des partis. Elle souhaite plutôt dire ici ce qu'elle attend de la révision et les conditions qui lui semblent devoir être remplies pour que celle-ci débouche sur un succès.

1.1 La nouvelle Constitution doit essentiellement viser à la clarté

Pour être bien appliquée, une Constitution doit être bien structurée et rédigée.

A cet égard, l'avant-projet est globalement une réussite que nous entendons saluer.

Cette ambition pour la révision peut paraître modeste : elle est en réalité essentielle, dans la mesure où un texte clair a davantage de chances d'être bien appliqué qu'un texte, comme la Constitution de 1847, devenu confus au fil des ans et des révisions.

1.2 La nouvelle Constitution doit partir de l'acquis

Des travaux actuels, nous n'attendons pas de changements fondamentaux, dont seules les révolutions sont fécondes.

Qu'on les approuve ou non, les innovations constitutionnelles voulues par le peuple dans un passé récent ne peuvent pas être remises en cause sans mettre en danger la révision de la Constitution tout entière.

Autrement dit, les textes actuels issus d'initiatives populaires ne peuvent être remodelés qu'avec le soutien des milieux intéressés.

1.3 Les innovations doivent reposer sur un très large consensus

Les innovations sont nécessaires dans bien des domaines : elles ne devraient à notre sens être intégrées dans le projet soumis à l'approbation populaire que dans la mesure où :

- elles font d'ores et déjà l'objet d'un large appui au sein de l'Assemblée constituante et des milieux intéressés ;
- elles peuvent s'inscrire dans une logique et cohérence dont le sens peut être perçu par le citoyen.

Pour sauvegarder la clarification entreprise, la révision devrait avoir pour règle: *In dubio pro statu quo!*

Ainsi nous pensons qu'assurer la lisibilité de notre Constitution est l'objectif prioritaire. Des innovations ne doivent être introduites que dans la mesure où elle font déjà l'objet d'un consensus.

2. Remarques touchant au domaine de la santé (articles 161 à 164)

Ces articles appellent de notre part les observations suivantes:

- Nous estimons que **le libre choix par le patient du médecin et d'autres professionnel de la santé indépendants** devrait trouver une place dans ces dispositions. Il nous paraît utile de rappeler ici que, dans le cadre de la consultation fédérale du 1^{er} juin 2008, le peuple genevois a refusé à 89% (!) une modification de la Constitution fédérale qui mettait en péril la liberté de choix de son médecin. Ce droit élémentaire fait partie des droits des patients mentionnés à l'article 161, al. 3 et mérite d'être explicitement mentionné.
- **Article 162, al. 2:** nous ne comprenons pas la notion de « diversification des prestations de santé » que l'Etat doit soutenir: parle-t-on des pratiques complémentaires que l'Etat devrait encourager à côté de la médecine traditionnelle? Veut-on dire que la médecine hospitalière et la médecine de ville doivent concourir à la prise en charge globale des patients? Ou que l'offre des prestations de santé doit répondre

à toutes les demandes des patients? Il convient à notre sens de tenir compte à la fois des besoins généraux et des besoins spécifiques des patients. La notion de globalité ne peut être restreinte à un seul de ces aspects.

- **Article 162, al. 3:** à notre sens, la «santé publique» n'a rien à faire ici, et l'adjectif «publique» limite la collaboration des acteurs de la santé. Pour continuer d'aller dans le sens de l'article 171, al. 1 actuel, il vaudrait mieux dire: «Il garantit la pluralité du système de santé qui repose sur des acteurs privés et publics. Il encourage leur collaboration en faveur d'une offre de prestation de qualité et efficiente». La complémentarité des acteurs privés et publics doit être encouragée et reconnue.

Cet alinéa relève par ailleurs des professions de la santé et non de la promotion de la santé. Il devrait donc appartenir à l'article 163.

- **Article 163, al. 2:** Si la surveillance incombe à l'Etat, celui-ci doit s'en acquitter en collaboration avec les organisations professionnelles. Ce point mérite d'être précisé.
- **Article 164:** l'AMG pourra soutenir cet article dans la mesure où les initiateurs de la récente initiative¹²⁹

pourront s'y reconnaître et l'accepter. Accessoirement, le titre «Fumée» n'est pas heureux. Cet article traite de la promotion de la santé et devrait figurer comme dernier alinéa de l'article 162.

Nous regrettons d'autre part que les **Hôpitaux universitaires de Genève** ne soient pas cités, à l'instar de l'Hospice général, deux établissements dont l'histoire est intimement liée. Les HUG jouent un rôle capital et irremplaçable dans le système de santé, tant en matière de soins, d'enseignement que de recherche. Ce rôle mérite d'être inscrit dans la Constitution en lui assurant la pérennité et la protection nécessaire comme dans la Constitution actuelle. Il ne peut être traité de manière générique avec d'autres établissements autonomes de droit public.

3. Remarques sur des articles ne touchant pas directement la santé

Les conditions de vie ayant une influence certaine sur la santé physique et psychique des personnes, l'AMG salue l'article 15 sur les **droits des personnes handicapées**, de même que tous les articles visant au développement de la personne, à son **intégration sociale**

Simplifiez le suivi de vos patients



Offre des solutions fiables, conviviales et innovantes.

1005565

route de Thonon 152A • 1222 Vézenaz
t. +41 22 884 33 88 • f. +41 22 884 33 89
info@psipi.ch • www.psiipi.ch



DosMED

Logiciel permettant la gestion informatisée de vos dossiers médicaux et optimisant la gestion administrative de votre cabinet.



PsiMED

Logiciel optimisant la gestion administrative de votre cabinet.



PsiMED lite

Logiciel monoposte simplifiant la gestion administrative des physiothérapeutes ainsi que des psychologues et psychiatres.

Psipi propose d'autres solutions informatiques pour répondre à des besoins spécifiques, ainsi que des services d'hébergement informatique, de facturation et de secrétariat médical. **Demandez une démonstration de nos produits**, compatibles Windows, Mac et Linux.

et à la lutte de toutes les formes d'exclusion. (art. 178, 183 à 191).

Nos membres sont particulièrement sensibles à l'article 35 concernant la **liberté économique**. Ils considèrent que les restrictions aux droits fondamentaux traités à l'article 42 sont justifiées, mais qu'elles ne peuvent être généralisées au nom de l'intérêt public. Ainsi, les restrictions fédérales appliquées à l'ensemble des personnes soumises à l'assurance maladie ont contribué à une limitation et une baisse qualitative des soins. Les prestations de laboratoire fournies au cabinet du médecin ont par exemple été réduites au détriment du patient sans qu'un bénéfice soit démontré en matière de coûts.

Voilà quelques considérations que notre Association tient à vous faire partager à propos de l'avant-projet de Constitution.

En vous souhaitant plein succès dans la poursuite de vos travaux, je vous adresse, Mesdames et Monsieur les Coprésident-e-s, Mesdames et Messieurs les Constituant-e-s, mes bons et respectueux messages.

Pierre-Alain Schneider
Président

Concert organisé par la Fondation Artères

En signe de reconnaissance et d'encouragement aux professionnels de la santé genevois, Roberto Sawicki, directeur de l'Orchestre de Lancy-Genève, organise un concert dont les bénéfices seront versés à la Fondation Artères. Le pianiste Luis Ascot et l'Orchestre de Lancy-Genève joueront Grieg, Ginastera et Piazzolla, avec la participation de danseurs de tango argentin.

Horaire et lieu : jeudi 12 mai, 20h (buvette dès 19h), Collège Calvin, salle Frank-Martin.

Autres informations (billetterie, etc.): www.arteres.org



CLINIQUE GENEVOISE
DE MONTANA

Pour votre santé, prenez de l'altitude

Parmi nos pôles d'excellence, les traitements de :

- médecine interne
- réadaptations post-opératoires
- maladies psychiques (dépression, anxiété, addictions, boulimie, anorexie)
- maladies chroniques

Admissions sous 48h

027/485 61 22 – contact-cgm@hcuge.ch – www.cgm.ch

VOTRE PARTENAIRE SANTÉ AU CŒUR DES ALPES



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Clinique genevoise de Montana
Impasse Clairmont 2
3963 Crans-Montana

1005496



RADIOLOGUES FMH • Dsse Stéphanie Besse • Dsse Barbara Stryjenski
• Dr Alex Troxler
CARDIOLOGUE FMH • Dsse Monica Deac

medimage

imagerie médicale

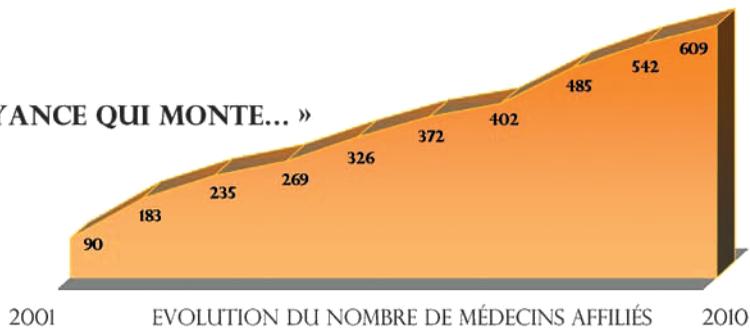
- IRM 1.5 Tesla
- CT 64 barrettes
- Radiologie conventionnelle et dentaire numérisée
- Échographie Doppler
- Mammographie digitalisée
- Imagerie cardiovasculaire non invasive
- Ostéodensitométrie
- Archivage numérique
- Traitement radiologique de la douleur

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 18 H

1 route de Florissant 1206 GENEVE
• Tél : +41 (0)22 347 25 47 • Fax : +41 (0)22 789 20 70
• Email : info@medimagesa.ch • www.medimagesa.ch

1005631

« LA CAISSE DE PRÉVOYANCE QUI MONTE... »



FONDATION DE PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE EN FAVEUR DE AROMED
CASE POSTALE 1166 - 1260 NYON 1

TÉL : 022/365.66.67
WWW.AROMED.CH

1005581

**Médecin, vous êtes à la recherche d'une assistance
en matière d'assurances ?**

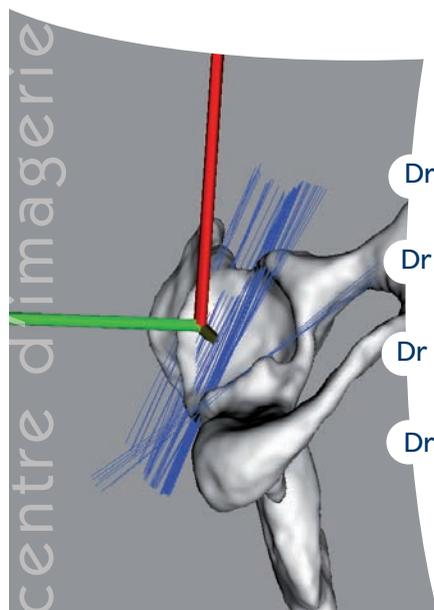


FISCA finance sa
Case postale 1153
CH - 1260 Nyon 1

FINMA N° 24136

Tél. 058 911 08000
www.fiscafinance.ch
info@fiscafinance.ch

1005580



centre d'imagerie

Radiologues FMH

Dr Anne-Françoise Schwieger

Dr Jean-Baptiste Martin

Dr Malika Quinodoz

Dr Franck Kolo Christophe

IRM, CT-Scanner, Mammographie, Echographie,
Doppler, Radiologie diagnostique et interventionnelle,
Traitement radiologique de la douleur


rive droite sa
centre d'imagerie

21, rue de Chantepoulet • 1201 Genève
tél +41 22 545 50 50 • fax +41 22 545 50 51
info@cird.ch • www.cird.ch

1005501

Rappel concernant la mention des titres postgrades et du sigle FMH

La Fédération des médecins suisses (FMH) est à l'origine de la création des titres de spécialiste qu'elle délivrait à ses membres. Il était donc d'usage de joindre le sigle «FMH» au titre de spécialiste, voire de parler du «FMH» pour parler du titre de spécialiste. Cette pratique a dû être revue depuis l'entrée en vigueur, le 1er juin 2002, des Accords bilatéraux et de la révision de la loi fédérale concernant l'exercice des professions de médecin, de pharmacien et de vétérinaire dans la Confédération suisse, loi qui a fait place au 1er septembre 2007 à loi fédérale sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd).

Désormais, la plupart des titres postgrades principaux des médecins relèvent de la Confédération. Il s'agit des 42 programmes de formation postgrade énumérés dans l'ordonnance sur les professions médicales (OPMéd), d'une durée de 5 ou 6 ans, et du titre postgrade de médecin praticien d'une durée de 3 ans. En revanche, toutes les formations approfondies (FA) et les attestations de formation complémentaire (AFC) ainsi que les titres de chirurgie de la main et de neuropathologie sont toujours décernés par la FMH, resp. l'ISFM (Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue).

L'ISFM, désormais autonome au sein de la FMH, est responsable de l'application des dispositions légales, sur mandat de la Confédération. Il n'est dès lors plus nécessaire d'être membre de la FMH pour obtenir un titre postgrade fédéral. Ainsi, la mention du sigle FMH marque uniquement l'appartenance du médecin à la FMH, ce qui est statutairement le cas de tout membre de l'AMG. Celui ou celle qui n'est pas membre de la FMH ne peut donc plus le mentionner, au risque de poursuites pénales.

La pratique de la médecine à titre indépendant est soumise à une autorisation de pratique cantonale. Elle n'est accordée qu'aux porteurs du titre fédéral de médecin et du titre postgrade fédéral correspondant à l'activité, ou de titres reconnus (uniquement des titres de l'UE) par la Commission des professions médicales (MEBEKO). Les titres fédéraux obtenus et les titres étrangers reconnus sont inscrits dans le Registre des professions médicales (MedReg) qui peut être consulté sur le site de l'OFSP (lien sur le site www.amge.ch). Nous vous invitons à vérifier que votre inscription correspond à vos titres. Ces renseignements sont repris dans www.doctorfmh.ch, où le public peut aussi voir si le médecin est membre de la

FMH. L'AMG vérifie désormais aussi que les inscriptions dans la liste des membres de l'AMG sont conformes.

Le professionnel de la santé peut faire état des dénominations mentionnées dans l'ordonnance OPMéd et figurant dans le registre. Nous reproduisons ci-dessous la liste des titres fédéraux de formation postgraduée qui peuvent actuellement être obtenus (les formations approfondies et les attestations de formation complémentaire figurent en annexe à la Réglementation pour la formation postgraduée, RFP). Il est permis d'y adjoindre un synonyme usuel, pour autant que celui-ci ne prête pas à confusion, ou l'énoncé dans la langue nationale du pays qui l'a délivré, avec la mention du pays. Selon l'article 58 de la LPMéd, la mention d'un titre qui n'a pas été obtenu régulièrement, ou d'une dénomination faisant croire à tort que la personne a fini une formation est punissable de l'amende.

Pierre-Alain Schneider et Paul-Olivier Vallotton
(avec l'aimable contribution de la FMH)

Domaines de formation postgrade selon l'art. 5 de la directive 93/16/CEE :

anesthésiologie
chirurgie
gynécologie et obstétrique
médecine interne générale
pédiatrie
neurochirurgie
neurologie
ophtalmologie
chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur
oto-rhino-laryngologie
pathologie
pneumologie
psychiatrie et psychothérapie
urologie
allergologie et immunologie clinique
médecine du travail
dermatologie et vénéréologie
endocrinologie / diabétologie
gastroentérologie
hématologie
chirurgie cardiaque et vasculaire thoracique

cardiologie
 chirurgie orale et maxillo-faciale
 psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents
 chirurgie pédiatrique
 pharmacologie et toxicologie cliniques
 radiologie
 médecine nucléaire
 radio-oncologie / radiothérapie
 néphrologie
 médecine physique et réadaptation
 chirurgie plastique, reconstructive et esthétique
 prévention et santé publique
 rhumatologie

médecine tropicale et médecine des voyages
 infectiologie

Autres domaines de formation postgrade

médecine intensive
 génétique médicale
 oncologie médicale
 médecine pharmaceutique
 médecine légale

Titre postgrade selon les art. 30 à 41 de la directive 93/16/CEE

médecin praticien

Annuaire tout ménage des professionnels genevois de la santé

Vous avez probablement reçu dans votre courrier l'*Annuaire genevois des professionnels de la santé* que l'AMG édite avec la collaboration de plusieurs autres organisations professionnelles de la santé. C'est de fruit de près de deux années de travail et j'en remercie très vivement les membres du secrétariat qui, après avoir vérifié et revérifié les listes, ont encore la charge de recevoir les doléances, heureusement peu nombreuses.

Cette première édition n'est en effet pas parfaite. Mais elle a le mérite de démontrer que nous pouvons fournir ce service aux Genevois qui l'ont reçue à plus de 220'000 exemplaires dans leur boîte aux lettres. Elle démontre aussi que nous pouvons nous associer à d'autres organismes pour un travail d'intérêt public.

Notre intention est de publier cet annuaire chaque année, de l'améliorer et de le compléter. Quelques règles ont conduit notre travail. D'abord, il répertorie les membres des associations partenaires qui participent aux frais d'édition. La liste des ces associations n'est pas fermée et nous serons heureux de la compléter. Mais nous privilégierons celles qui sont attentives à la qualité de la formation de leurs membres. Il n'est pas question d'en faire un annuaire à vocation lucrative et dont le contenu n'est soumis à aucun contrôle. Ainsi, nous avons retenu pour les médecins les titres de spécialistes figurant dans le registre fédéral. Des dispositions transitoires permettent de faire valider des formations qui n'avaient pas été enregistrées et nous recommandons aux intéressés d'en faire usage.

Cet annuaire a aussi pour but d'encourager à la consultation du site www.amge.ch sur lequel chacun trouvera les informations les plus récentes. Mais ce ne sera possible que si les données concernant les médecins sont régulièrement mises à jour. Nous invitons donc instamment les médecins à les vérifier et à communiquer au secrétariat toute correction ou complément à apporter. Enfin, il ne remplacera pas la *Liste officielle des membres* éditée à l'intention des médecins.

Nous saisissons cette occasion pour vous rappeler qu'une partie des informations importantes disponibles sur www.amge.ch n'est visible qu'en s'enregistrant. La procédure est simple pour autant que notre secrétariat connaisse votre adresse e-mail. Les informations que nous vous transmettons utilisent d'ailleurs le plus souvent le canal électronique simple à utiliser et peu coûteux. S'il s'agit de communications confidentielles entre médecins, nous vous recommandons d'utiliser un compte sur la messagerie sécurisée HIN.

Pierre-Alain Schneider

Quelques exemplaires supplémentaires de cet annuaire sont disponibles au secrétariat.

Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Laurent EJNES
Né en 1970, nationalité française
Diplôme de médecin en 2001 (France), reconnu en 2004
Titre postgrade en gynécologie et obstétrique, 2001 (France), reconnu en 2004

Après avoir suivi des études de médecine à Paris, effectué sa spécialisation au CHU de Nice et travaillé comme responsable de la chirurgie gynécologique et de l'oncologie gynécologique au CHU de Nice, il s'est installé en 2006 comme gynécologue-obstétricien à Ferney-Voltaire. Il exerce la chirurgie et l'obstétrique en France et en Suisse.

Dr Christophe François HSU
Boulevard James-Fazy 4, 1201 Genève
Né en 1979, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2004
Titre postgrade en dermatologie et vénéréologie, 2010

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme fédéral de médecin en 2004, il a fait sa formation et sa thèse aux HUG, puis au National Skin Centre de Singapour. Actuellement spécialiste en dermatologie et vénéréologie, il est installé en ville de Genève depuis mai 2010.

Dr Jean-François LE GOFF
Centre de conseils et consultations systémiques (CCSS)
Rue de Lausanne 39, 1201 Genève
Né en 1944, nationalité française
Diplôme de médecin en 1980 (France), reconnu en 2010
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 1980 (France), reconnu en 2010

Après avoir suivi ses études à Paris et obtenu son diplôme de médecin psychiatre en 1980, il est devenu médecin des hôpitaux dans

la région parisienne. Il a été médecin chef de 1985 à 2010. Thérapeute familial s'intéressant aux situations de précarité et multiculturelle, il va exercer dans le cadre du CCCS de Genève.

Dr Oana ISOARD
Institut médico-chirurgical de Champel
Chemin de Malombré 5, 1206 Genève
Née en 1969, nationalité française
Diplôme de médecin en 1997 (Roumanie), reconnu en 2009
Titre postgrade de médecin praticien, 2010

Après avoir suivi ses études en Roumanie et obtenu son diplôme de médecin en 1996, spécialisation en médecine générale, elle est partie en France avec une bourse d'études dans le domaine de l'oncologie médicale. Dès 2001, elle a suivi une formation aux HUG et à la Clinique de Genolier, ce qui lui a permis de diversifier son expérience dans les domaines de la médecine interne, la gériatrie, l'oncologie, et les urgences médicales-chirurgicales. Actuellement détentrice d'un titre FMH de médecin praticien, elle souhaite s'installer à titre indépendant à l'Institut médico-chirurgical de Champel.

Dr Alcides Milton ORIHUELA FLORES
Route de Chancy 5, 1213 Petit-Lancy
Né en 1961, nationalités suisse et péruvienne
Diplôme de médecin en 1990 (Pérou), reconnu en 2007
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie, 2007

Après avoir suivi ses études de médecine au Pérou et de psychologie en Suisse, il a effectué l'essentiel de sa formation postgraduelle aux Hôpitaux universitaires de Genève dans le service de psychiatrie adulte où il exerce actuellement comme chef de clinique. Il s'installera comme médecin psychiatre en cabinet privé en avril 2011.

**Toute la gamme des tables Genin®
à des prix jamais vus...**

uniquement sur www.cadumed.ch

GENIN

CaduMed
Par un médecin
Pour les médecins

57, av. Wendt
1203 Genève

Tél.: 022 949 1330
Fax : 022 340 3651
info@cadumed.ch

Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr Arnaud TRIPET
Chemin de Beau-Soleil 4, 1206 Genève
Né en 1971, nationalités suisse et italienne
Diplôme de médecin en 2000
Titre postgrade oto-rhino-laryngologie, 2009

Après avoir étudié à la faculté de médecine de Genève et obtenu son diplôme en 2000, il a entamé une formation de chirurgie générale tout d'abord à Neuchâtel, puis à Genève. Intéressé par la chirurgie de la tête et du cou, il a commencé en 2002 une formation en ORL dans un premier temps dans le service du professeur Lehmann, puis dans celui du professeur Guyot. Il a fait une année à Lausanne dans le service du professeur Monnier et revient finalement à Genève comme chef de clinique. Après avoir achevé en 2010 une formation approfondie de chirurgie cervico-faciale, il prévoit de s'installer comme ORL.

Dr Philippe WÜTHRICH
Né en 1965, nationalités suisse et française
Diplôme de médecin en 1992
Titre postgrade en chirurgie, 2003

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1992, il a suivi une formation en chirurgie dans différents hôpitaux de Suisse romande (Delémont, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds), ainsi qu'aux Hôpitaux Universitaires de Genève et obtenu son titre de spécialiste en chirurgie en 2003. Il a complété sa formation en chirurgie viscérale durant deux ans au CHU de Bordeaux. Il travaille actuellement à l'hôpital cantonal de Fribourg dans le service de chirurgie.

Admission à la qualité de membre actif à titre associé

(médecin exerçant son activité professionnelle principale en dehors du canton, mais ayant un droit de pratique à Genève; le candidat est admis par le Conseil sur présentation de la preuve de son affiliation à la société médicale du canton où il exerce son activité principale, art. 7, al. 1):

boss insurance services
NOUVELLE RAISON SOCIALE

*Votre conseiller en assurances
indépendant depuis plus de 25 ans*

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales:

- **Analyse et gestion** de portefeuille d'assurances
- **Contrats cadres** d'assurance de protection juridique et perte de gain
- **Ouverture/Remise et reprise** d'un cabinet médical
- **Planification** de retraite

Siège principal
Ch. des Aubépines 21 – case postale 563 – 2520 La Neuveville
Tél 032 751 22 22 – fax 032 751 52 88
www.boss-insurance.ch – info@boss-insurance.ch

Représentation
Rue Pedro-Meylan 4 – case postale 339 – 1208 Genève
Tél 022 786 68 51 – fax 022 751 66 59

1005506

Dr Vincent BOUTIER
Rue Emile-Yung 6
1205 Genève
Né en 1963, nationalité française
Diplôme de médecin en 1993 (France), reconnu en 2003
Titre postgrade en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur, 2005

Exerçant principalement à la rue Mauborget 1, à Lausanne, le Dr Boutier est membre de la SVM depuis le 30 juillet 2007.



SOS Pharmaciens et l'hospitalisation à domicile deviennent PROXIMOS.

Même adresse, même téléphone, mêmes partenaires... Et toujours le même service, 24h/24 et 7j/7!
4, rue des Cordiers - 1207 Genève - T 022 420 64 80 - contact@proximos.ch

Mutations

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5):

Docteurs Javier BARTOLOMEI, Frédéric BENOIT-GONIN, Taoufik BEKRI, Anne BRAWAND BRON, Juliane DE SEPIBUS FRANÇOIS, Eric GERSTEL, Grégoire RUBOVSKI, Alessandra SPADA, Maria Gabriella VINCENTI.

Membres actifs à titre honoraire (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG ; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle ; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1er janvier ou du 1er juillet qui suit la demande, art. 6):

Dr André HAYNAL, dès le 1^{er} juillet 2011.

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs Claude BOLOGNINI, Anne DIAS-GRETILLAT, Bernard de WURSTEMBERGER, dès le 1^{er} juillet 2011.

Changements d'adresses

Le Dr Thierry DUBOIS,

Spécialiste ORL, ne consulte plus à la rue de Lyon 62, mais à la Promenade de l'Europe 7, 1203 Genève.

Téléphone (inchangé): 022 345 55 11, fax (inchangé): 022 345 55 12.

Le Dr Patrick HAENNI,

Spécialiste en médecine générale, ne consulte plus au Groupe médical du Petit-Lancy, mais à la rue de Vermont 38, 1202 Genève.

Téléphone (nouveau): 022 734 36 31, fax (nouveau): 022 734 36 45.

Le Dr Dominique LAUFER,

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et adolescents, ne consulte plus à la rue Tronchin 4, mais à la rue du Conseil-Général 10, 1205 Genève.

Téléphone (nouveau): 078 665 45 47.

Le Dr Abba MOUSSA,

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, ne consulte plus à la rue Ferdinand-Hodler 7, mais au boulevard des Philosophes 11, 1205 Genève.

Téléphone (nouveau): 079 817 43 53.

Dès le 2 mai 2011

Le Dr Karin RATON-FAYOLLE,

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, ne consulte plus à la route de Frontenex 42, mais au chemin de la Montagne 35, 1224 Chêne-Bougeries.

Téléphone (inchangé): 022 735 17 00, fax (inchangé): 022 735 17 55.

Le Dr Daniel SUTER,

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, ne consulte plus à la rue de Beaumont 11, mais au boulevard Saint-Georges 72, 1205 Genève.

Téléphone (inchangé): 022 328 29 22.

Seconde adresse professionnelle:

Le Dr Anne Catherine ROLL PIGUET, spécialiste en médecine générale, consulte également au Centre de psychologie clinique, rue de Lausanne 63, 1202 Genève

Téléphone: 022 908 50 50, fax: 022 908 50 51.

Errata



Nous vous prions de modifier la *Liste officielle des membres 2011*

- en enlevant en page 15 les postes de médecin-conseil du **Dr Pierre BUFFLE** et du **Dr Thomas PFISTER**, l'*Intras* ayant perdu son autonomie;
- en ajoutant le **Dr Jean-Louis MARTIN** comme médecin-conseil de CSS.

Ouvertures de cabinets

Dr Taoufik BEKRI

Spécialiste en gynécologie et obstétrique

Avenue J.-D. Maillard 11

1217 Meyrin

Tél. 022 782 08 21

Fax 022 785 19 62

Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site www.amge.ch

Cherche assistante médicale à environ 50%

Femme médecin interniste FMH avec cabinet de médecine interne générale et clientèle variée sur la rive droite cherche assistante médicale diplômée avec droit de pratique (ou conditions remplies pour obtention du droit de pratique), à temps partiel 45-50% : deux jours ½ par semaine (un mercredi matin/2, à voir avec une collègue, jeudi et vendredi toute la journée).

Travail de secrétariat, assistance aux interventions, ECG, stérilisation, pansements, injections, vaccins, prises de sang, perfusions, examens de laboratoire, pas de radiologie. Entrée en fonction dès le 1^{er} mai 2011. Facturation d'après Tarmed. De l'expérience, des connaissances en anglais (ou allemand) et une connaissance du logiciel de gestion Keycab seraient un atout.

Envoyer le dossier de candidature avec documents usuels, CV, diplôme, copie de l'autorisation de pratique, certificats de travail, ev. lettres de recommandation par email à phd2000@gmail.com



numéro gratuit
0800 99 22 99

| Soins à domicile | Placement fixe et temporaire | 24h/24 | 7j/7 |



**DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ
TOUJOURS À VOTRE ÉCOUTE**

021 321 82 82
medical@startpeople.ch

www.startpeople.ch

startpeople | horlogerie | office | technique | industrie | bâtiment

1005574

snortec

Appareil sur mesure
contre le ronflement et
les apnées modérées du sommeil

www.snortec.ch
 30, rue des Grottes - 1201 Genève
 Tél. +41 22 740 16 00 - Fax +41 22 740 16 01

1005583

Petites annonces (suite)

Cherche médecin généraliste/interniste

GeMed (Genève-Médecins) cherche médecin interniste / généraliste pour visites à domicile. Taux d'activité à convenir. Titre FMH requis (ou en cours). Possibilité d'attribution d'un numéro RCC.

Contacteur par téléphone : 079 501 32 24 ou 022 754 54 54
par courriel : philippe.vandepas@geneve-medecins.ch

A remettre cabinet médical, place de l'Octroi, Carouge

Cabinet de 183 m², au rez-de-chaussée, région Plainpalais-Carouge. Equipé d'un laboratoire et d'une radiologie. 3 grands bureaux avec serveur informatique en réseau. Logiciel Psimed. Cause retraite. Convierait pour cabinet de groupe de 2-3 médecins. Parking sous-terrain de l'Octroi (2 places). 2 places pour handicapés devant le cabinet. Pharmacie à 50m. Tram à 100m. CD-ROM descriptif sur demande.

Contacteur par téléphone : 078 841 53 20
par courriel : georges.schwartz@gmail.com

Remplacement assistante médicale

Cabinet sympathique de 2 médecins cherche assistante médicale diplômée pour remplacement maternité, depuis début mai à 50% le matin.

Contacteur par téléphone : 022 346 16 22
par courriel : aelamy@hotmail.com

A vos agendas!

Vous pouvez trouver la liste complète des colloques et conférence sur notre site www.amge.ch rubrique « On nous prie d'annoncer »)

Judi 5 mai 2011, de 8 h 30 à 12 h 30

Promotion de la santé mentale au travail : enjeux, moyens et initiatives

Dans leurs pratiques, tant les professionnels de santé que les acteurs de l'entreprise sont confrontés aux problématiques de santé mentale et leurs répercussions personnelles, organisationnelles et économiques.

Renseignements et programme : www.cilc-vd.ch : OCIRT et AMG

Lieu : HUG, auditoire Marcel-Jenny, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève



Mardis 10, 17, 24 mai et 7 juin 2011, de 13 h 30 à 17 h 30

Formation thématique modulaire en bioéthique

Approfondir des thèmes complexes d'éthique biomédicale sous l'angle multidisciplinaire à l'aide d'experts et de cas pratiques.

Chaque module donne droit à 4 crédits FMH

Organisation : Communauté d'intérêts de la Côte

Renseignements et programme : www.cilc-vd.ch

Lieu : Signal de Bougy, Bougy-Villars

A vos agendas! (suite)

Vendredi 20 mai 2011, de 9 h 00 à 17 h 00

1^{er} Symposium genevois des troubles du comportement alimentaire et de l'obésité.

La place des proches et de la famille dans la prise en charge des troubles du comportement alimentaire et de l'obésité

Deux conférences et des ateliers avec les conférenciers où vous pourrez présenter vos cas cliniques.

Renseignements: Unité santé jeunes, tél. 022 372 33 87

Lieu: HUG, salle Opéra, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205



Vendredi 20, samedi 21 mai et samedi 28 mai 2011, de 9 h 00 à 17 h 00

**Formation: Travail sur soi en thérapie familiale systémique
Etude de son propre génogramme**

Formation destinée aux médecins voulant faire un travail sur eux-mêmes, travail utile pour s'occuper de couples de familles. Formation reconnue par l'ASMPP.

Délai d'inscription: 11 avril 2011 (nombre de participants limité).

Renseignement et inscription: Dr B. Gallay, rue du XXXI-Décembre 69, 1207 Genève, fax 022 700 14 19,

mail: bgallay@geneva-link.ch, www.institutdelafamillegeneve.org



Du 1^{er} au 4 juin 2011

Les Journées Balint d'Annecy

Séminaire de formation centré sur la relation soignant-soigné

(fondé par les sociétés française et suisse de médecine psychosomatique)

Pour médecins et soignants

Existant depuis 1972, ce séminaire s'adresse à tous les professionnels de la santé: médecins, infirmiers (-ières), physiothérapeutes, psychologues etc... Le travail proposé, en grand et petits groupes, est centré sur la relation au patient par la méthode des cas selon l'approche développée par le psychanalyste hongrois Michaël BALINT.

Pendant ce séminaire, deux activités optionnelles sont proposées: soit du psychodrame Balint selon la méthode A. Caïn, soit de la relaxation psychanalytique selon la méthode de M. Sapir.

Renseignements: Dr Gilbert Siegrist, 57 route de la Branvaude, 1290 Chavannes-des-Bois, email: gilbert.siegrist@bluewin.ch, tél.: 022 755 41 16 / 079 223 70 74

La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication

Roger Steiger

Tél. 022 708 00 22

roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène

Tél. 022 702 93 41

pub@medhyg.ch

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

Rue Micheli-du-Crest 12

1205 Genève

Tél.: 022 320 84 20

Fax: 022 781 35 71

www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :
12 mai 2011**

**Délai rédactionnel :
18 avril 2011**